

Van: liste@crisp.be <liste@crisp.be>**Aan:** veerle.solia@amsab.be**Datum:** 05/25/2011 03:03 PM**Onderwerp:** CRISP | Dernières publications - Mai 2011Si ce message ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#)

Mai 2011

La composition du collège communal après la réforme du Code wallon de la démocratie locale

par G. Matagne, E. Radoux, P. Verjans,
35 p. | 6,90 €

La réforme du Code de la démocratie locale et de la décentralisation s'inscrit, en 2005, dans un contexte d' « affaires » qui ont secoué le Parti socialiste. Les innovations adoptées par le Parlement wallon visaient à garantir une meilleure gouvernance, à renforcer le contrôle citoyen et la représentativité des élus.

Cet objectif est-il atteint ? Le présent Courrier hebdomadaire répond à la question en dressant le bilan de trois de ces innovations : la désignation quasi-automatique du bourgmestre, la possibilité pour des conseillers communaux de déposer une motion de méfiance collective ou individuelle contre le collège communal et l'instauration de synergies nouvelles entre le CPAS et la commune.

En examinant l'impact de ces trois réformes lors des élections de 2006, les auteurs montrent qu'elles ont desserré l'emprise des partis, notamment quant à la désignation du bourgmestre, qui bat le candidat placé en tête de liste dans 32 communes wallonnes. Mais ils soulignent aussi que les motions de méfiance collective laissent un rôle important aux groupes politiques, que l'on note un rôle plus politique du président du CPAS au sein du conseil et du collège communal, et que la désignation quasi-automatique du bourgmestre ne peut être confondue avec l'élection directe que certains avaient appelée de leurs vœux.

**Courrier
hebdomadaire
40 numéros par an**

S'abonner en ligne

Origines et impacts de la flexicurité

par B. Conter, 64 p. | 12,40 €

Depuis l'émergence de la stratégie européenne pour l'emploi en 1997, les États membres se fixent des objectifs communs en matière d'emploi. Cherchant à lancer une politique commune, l'Union européenne a cru trouver une panacée dans la « flexicurité » qu'elle avait découverte au Danemark et aux Pays-Bas.

Est-il possible de concilier sécurité et flexibilité ? Ces deux pays répondent oui, à condition de redéfinir la sécurité de l'emploi : celle-ci réside dans le renforcement de l' « employabilité » des individus et de leur capacité à gérer les transitions professionnelles, et elle doit cesser de passer par un système de protection juridique ou conventionnelle.

Mais le consensus qui s'était initialement forgé autour de la flexicurité a laissé place à la méfiance de certains acteurs, syndicaux notamment, à l'égard d'une notion qui reste ambiguë.

A travers son analyse historique et critique du concept de flexicurité, Bernard Conter livre de précieux éléments de clarification pour le débat politique. Il identifie les acteurs, les arguments, les outils mobilisés dans des contextes nationaux puis sur la scène européenne pour faire avancer l'idée de «

flexicurité ». À côté des interactions entre États, il met en évidence les discussions des partenaires sociaux européens, particulièrement concernés par la question. Il revient sur la simplification du modèle danois dont la notion procède, et s'interroge sur la capacité des modèles concrets de flexicurité à surmonter la récession des années 2008-2009. Son étude montre que la flexicurité correspond à un équilibre socio-politique propre aux pays où elle née, et ne saurait être transplantée artificiellement.

CRISP | Place Quetelet 1A - 1210 Bruxelles

Pour vous désabonner de cette liste, visitez [ce lien](#)

Pour mettre vos préférences à jour, visitez [ce lien](#)

Transférer ce message à quelqu'un [ce lien](#)

POWERED BY PHPLIST V 2.10.12, © TINCAN LTD